

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Christian LAPALU (jusqu'à la délibération C2023\_41) et Mr Henri MARTIN (à partir de la délibération C2023\_42)

**Séance publique du JEUDI 23 MARS 2023 à 18h00**

Date de convocation : 16 mars 2023

**Délibération**

**N°C2023\_75**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	<b>66</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>66</b>
Pour :	64
Contre :	2
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric ; BELART Xavier ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain, MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; COUSIN Sylvie ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MONTAGNIER André-Luc ; PY Michel

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; LENOIR Alexia ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; VERGNES Magali

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** BELLOTTI-LASCOMBES Emma (délibération C2023\_73) ; BORSNAK Philippe (jusqu'à la délibération C2023\_40) ; CHARPENTIER Christine (à partir de la délibération C2023\_70) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2023\_71) ; JULES Jean-Claude (délibération C2023\_73) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023\_71) ; MARTIN Henri (délibération C2023\_47) ; MOULY Didier (délibération C2023\_71) ; PY Michel (délibération C2023\_71) ; VIALADE Alain (délibération C2023\_47) ;

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** CHING Monique ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; RIO Jean-Louis

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHARPENTIER Christine (jusqu'à la délibération C2023\_69) ; COUSIN Sylvie (à partir de la délibération C2023\_45) ; GUENFICI Alexandre (à partir de la délibération C2023\_45) ; JULES Jean-Claude (jusqu'à la délibération C2023\_72 et à partir de la délibération C2023\_74) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération C2023\_70) ; MOULY Didier (jusqu'à la délibération C2023\_70 et à partir de la délibération C2023\_72) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2023\_40) ; VIALADE Alain (jusqu'à la délibération C2023\_46 et à partir de la délibération C2023\_48) ;

**Nomenclature Etat : Domines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Convention financière étude d'opportunité A61 échangeur de Montredon des Corbières**

Depuis 2019, le Grand Narbonne a entrepris des démarches auprès de la direction régionale de la société ASF (Autoroutes du Sud de la France) puis de l'Etat pour envisager la création d'un échangeur autoroutier sur l'A61 au niveau de la commune de Montredon des Corbières.

Les objectifs de l'équipement sont :

- de fluidifier la circulation sur la RD 6113, axe fortement fréquenté dont le trafic augmente d'année en année notamment avec le développement des zones d'activités et l'implantation de l'Hôpital privé du Grand Narbonne,
- d'améliorer la desserte de zones d'activités en développement,
- de faciliter l'accès aux Corbières tant pour des enjeux d'aménagement du territoire, de fréquentation touristique ou de risques d'incendies et d'inondations prégnants sur ce territoire,
- de desservir la future gare TGV dans la cadre de l'extension de la LGV Montpellier-Perpignan.

En 2021, au regard de l'intérêt porté au projet par la Communauté d'Agglomération, le Ministère chargé des transports a commandé à la société ASF la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique de cet ouvrage.

Il convenait, dès lors de définir les modalités de financement de l'étude entre la société concessionnaire de l'autoroute et les collectivités intéressées.

La Région Occitanie et le Département de l'Aude ont été sollicités. Seul ce dernier a répondu favorablement.

Consistante, durée et coût de l'étude

L'étude doit notamment exposer les enjeux d'aménagement du territoire, les perspectives de développement local ainsi que l'impact du projet sur l'environnement. Elle présentera les principaux avantages et inconvénients du projet au regard d'autres solutions envisageables. Elle devra également démontrer que le nouvel aménagement ne compromet pas les fonctionnalités essentielles de l'infrastructure routière existante.

Enfin l'étude établira une estimation du coût d'investissement, d'entretien et d'exploitation compte tenu du trafic escompté.

La durée prévisionnelle de production de l'étude est de 18 mois à compter de la signature de la convention.

Son coût de 200 000,00 € H.T sera financé à hauteur de 75 000,00 € par le Département de l'Aude, 75 000 € par le Grand Narbonne et 50 000 € par ASF.

### **Par 64 voix pour et 2 voix contre, le Conseil décide :**

- D'approuver la convention financière, telle que ci-annexée, pour l'étude d'opportunité et de faisabilité technique d'un nouvel échangeur autoroutier sur l'autoroute A61 au droit de la commune de Montredon des Corbières, entre les points d'échanges autoroutiers existants de la bifurcation A9/A61 et de l'échangeur de Lézignan-Corbières,
- De préciser que la participation du Grand Narbonne de 75 000,00 € H.T est inscrite au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

**N°C2023\_75 (3)**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Publié le 03/04/2023  
ID : 011-241100593-20230323-C2023\_75-DE



Pièce jointe à la délibération :

Convention tripartite

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture

le : |PREF|  
et de sa publication

le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Mouly'.

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

